

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/06/48

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
7 juin 2022 le **LUNDI 13 JUIN 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Guy BRAS, Adjoint au Maire.
7 juin 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 16 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 21 Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Hubert CHIVET.

Excusés :
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
M. Marc SERRA qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Marie-Antoinette DESHORTIES
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à M. Guy BRAS
M. Olivier QUIGNON qui donne procuration à Mme Christelle LEBAS

Mme Chantal DECOCQ
M. Yves RAOULT
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
Mme Sandrine SERGEANT

NM **Secrétaire de séance :**
M. Guy BRAS

Objet : Remboursement de participations aux Accueils Collectifs de Mineurs

Monsieur le Maire expose :

Lors du centre de loisirs des vacances de Printemps 2022, des enfants inscrits n'ont pu fréquenter les activités en raison d'empêchements dûment justifiés auprès des services de la ville.

Les familles ont demandé le remboursement des frais engagés conformément au règlement intérieur.

Il s'agit de :

- Madame HANARD Sandrine, domiciliée 05 hameau du Chevreuil - 62223 Saint-Nicolas-les-Arras, pour l'enfant DEWIMILLE-HANARD Arthur pour une participation d'un montant de 45.50 euros.
- Madame LEVIEZ Sabrina, domiciliée 59 bâtiment le Peclot, 270 rue de la Paix - 62223 Saint-Nicolas-les-Arras, pour l'enfant LEVIEZ Cassandra pour une participation d'un montant de 21.50 euros.

- Madame SELAME Marcelle, domiciliée Appt 08 clos des Chèvrefeuilles - 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant SELAME Louna pour une participation d'un montant de 20.75 euros.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le remboursement des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 14 juin 2022
Le Maire,
Alain CAYET.

